

Des permanences juridiques gratuites pour les entrepreneurs de Plaine Vallée

Pour accompagner les entrepreneurs du territoire dans leur activité, Plaine Vallée, en partenariat avec le Barreau des avocats du Val d'Oise, met en place des permanences juridiques gratuites à 14k.



Une palette complète d'expertises juridiques

Ces permanences visent à offrir un soutien précieux aux dirigeants et créateurs d'entreprise, les aidant à surmonter les défis juridiques souvent rencontrés lors de la création, la gestion, la cession ou la reprise d'une entreprise.

Assurées par des avocats spécialisés, les consultations, sur rendez-vous, couvrent un large éventail d'expertises juridiques: droit des affaires, fiscal, du travail, de la propriété intellectuelle, des contrats, de l'immobilier, l'environnement, la concurrence...

Un soutien juridique pluri-formes

Ces permanences sont proposées dans le cadre d'un partenariat signé le 28 novembre dernier entre

l'agglomération Plaine Vallée et le Barreau des avocats du Val d'Oise. Le but est de contribuer au développement et à la protection des entreprises du territoire.

En complément des consultations individuelles, des ateliers et formations juridiques à destination des entreprises seront prochainement organisés.

EN SAVOIR +

Les permanences ont lieu à 14K, au 26 rue des sablons à Montmagny. Pour offrir plus de flexibilité, les consultations urgentes peuvent avoir lieu à distance.

Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter : le 01 30 10 66 50, ou à 14K@eco-plainevallee.fr.

Retrouvez toutes les informations sur : https://www.agglo-plainevallee.fr/

CONTACTS PRESSE

 $\textbf{Communication:} \underline{communication@agglo-plainevallee.fr}$

Développement économique : Céline DEL NIBBIO 07 87 24 07 72 - cdelnibbio@agglo-plainevallee.fr